

Avis de constitution

SOCIETE « IVOIRE CHERTE SOLUTIONS » en abrégé « ICS »

Siège Abidjan yopougon maroc, Lot 5842, Ilot 139

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 29 Jan 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVOIRE CHERTE SOLUTIONS » en abrégé « ICS »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

• Production, transformation, commercialisation de produits agricoles

- Restaurant
- Bâtiment Travaux Publics
- Achat-vente de marchandises diverses
- Prestations de services divers .

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de tous sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie de biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participations dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan yopougon maroc, Lot 5842, Ilot 139

Dirigeant(s) M ANOUGBA TIEMELE LAMBERT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00606 du 20/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°08824/GTCA/RC/2024 du 20/02/2024

